

Préserver le patrimoine vivant du fenua

RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE EN CHARGE DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN POLYNÉSIE FRANÇAISE. TEXTE : JENNY HUNTER - PHOTOS : ARCHIVES HIRO'A

20

HIRO'A JOURNAL D'INFORMATIONS CULTURELLES



Comment préserver des savoir-faire qui ne vivent que parce qu'ils sont transmis ? La Direction de la culture et du patrimoine engage un vaste travail d'inventaire du patrimoine culturel immatériel en Polynésie française. Une démarche menée avec les communautés afin d'identifier, documenter et valoriser les pratiques les plus fragiles.

Le patrimoine culturel immatériel, c'est l'ensemble des connaissances, des savoirs et des savoir-faire qu'une communauté reconnaît comme faisant partie de son patrimoine. Contrairement au patrimoine bâti ou aux objets, il est vivant : il se pratique, se transmet de génération en génération, et évolue en permanence.

Pour cette raison, la Direction de la culture et du patrimoine a effectué une mission dans l'Hexagone. Sa finalité : être en capacité de dresser un état des lieux, puis un inventaire du patrimoine culturel immatériel en Polynésie française. « Comme c'est une démarche nouvelle pour le Pays, on avait besoin de se former et surtout d'aller rencontrer des personnes qui ont déjà cette expérience. L'objectif était vraiment de comprendre comment ils travaillent, ce qui fonctionne, ce qui fonctionne moins, pour construire ensuite une méthode adaptée à la Polynésie française », souligne Hinatea Pambrun, ethnologue et linguiste de la DCP.

La mission a débuté par une formation organisée par le ministère de la Culture, avant plusieurs rencontres avec les équipes du musée du quai Branly – Jacques-Chirac et l'association « Île du Monde », spécialisée dans l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel

et accréditée par l'Unesco. « Ces échanges nous ont permis de bénéficier de retours d'expérience très concrets sur la conduite d'un tel inventaire. Pour rappel, la DCP s'est fixée trois objectifs principaux. Le premier était de renforcer nos compétences grâce à une formation spécialisée. Le deuxième consistait à échanger avec des professionnels afin de mieux comprendre les méthodes utilisées. Enfin, nous souhaitons établir des partenariats scientifiques qui pourront accompagner la Polynésie française dans la mise en œuvre de son projet », explique la Direction de la culture et du patrimoine.

Identifier les pratiques les plus fragiles

Le chantier est considérable. La DCP doit désormais réaliser cet état des lieux et identifier notamment les pratiques les plus fragiles ou qui nécessitent une attention particulière. « Plusieurs pratiques peuvent être concernées, notamment lorsqu'elles sont transmises par un nombre limité de détenteurs ou qu'elles sont moins pratiquées aujourd'hui. Mais avant de dresser une liste, il est important de travailler au préalable avec les communautés elles-mêmes. Ce sont elles qui nous diront avec précision quels savoir-faire nécessitent une attention particulière », rappelle Hinatea Pambrun. Afin de préserver les traditions qui se transmettent uniquement à l'oral, il

est important de documenter, filmer, enregistrer ou écrire sur ces savoirs. Toutefois, la Direction souligne : « Ça ne suffit pas. Si derrière il n'y a plus personne pour pratiquer ces savoir-faire, on perd quelque chose d'essentiel. Donc l'enjeu, c'est vraiment de soutenir les personnes qui transmettent encore aujourd'hui ces connaissances. »

Hinatea Pambrun insiste sur l'implication des communautés, qui sont les véritables détentrices de ce patrimoine vivant. « Les communautés sont au cœur du projet. Ce sont elles qui connaissent, pratiquent et transmettent ce patrimoine. Notre rôle n'est pas de décider à leur place de ce qui est important. Au contraire, notre rôle, c'est de les accompagner pour documenter et valoriser leur patrimoine. Finalement, nous sommes là pour faciliter cette démarche, mais le patrimoine leur appartient avant tout », précise l'ethnologue.



Quelques exemples de patrimoine culturel immatériel au fenua

Le patrimoine culturel immatériel polynésien recouvre une grande diversité de pratiques et de savoir-faire. Cependant deux pratiques sont inscrites dans l'inventaire national du PCI : le tatouage et le 'ori tahiti.

Parmi les patrimoines que la DCP compte sauvegarder, on note la fabrication du tapa, l'artisanat et ses techniques de tressage, le massage traditionnel, la pratique du ahimā'a, les arts oratoires ou encore la pêche aux cailloux, pratiquée aux îles Sous-le-Vent.

Une éventuelle candidature à l'Unesco pourrait être envisagée à plus long terme, mais ce n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant.

Enfin, la Direction de la culture et du patrimoine réfléchit à la manière de sensibiliser les jeunes générations à ce patrimoine vivant. « Il n'y a sans doute pas qu'une seule bonne réponse. Ce qui est certain, c'est que la transmission passe d'abord par les familles, les associations, les écoles, mais aussi par tous ceux qui détiennent encore ces savoirs. Je pense qu'il est essentiel d'organiser des occasions où les jeunes peuvent apprendre directement auprès des détenteurs de savoirs. Qui sait ? Ces rencontres déclencheront peut-être un déclic chez certains. À mon avis, aujourd'hui, il faut essayer plusieurs approches, parce que chaque jeune est sensible à quelque chose de différent », souligne Hinatea Pambrun. Pour la Direction de la culture et du patrimoine, les langues polynésiennes occupent une place centrale dans cette politique de sauvegarde, car elles sont considérées comme le principal vecteur de transmission de nombreux savoirs, récits, chants et pratiques culturelles. « Notre projet porte sur l'ensemble du patrimoine culturel immatériel. Les langues en sont une composante essentielle, mais elles s'inscrivent dans une réflexion plus large qui englobe également les savoir-faire, les pratiques sociales, les connaissances liées à la nature ou encore les arts de la performance », précise l'ethnologue. Elle conclut : « Pour moi, le plus grand défi, c'est de réussir à transmettre ces savoirs sans les figer. Le patrimoine culturel immatériel est vivant. Il évolue avec les personnes qui le pratiquent. Notre rôle n'est donc pas seulement de le documenter. Il faut surtout créer les conditions pour que les jeunes aient envie de s'en emparer à leur tour. Si demain ces pratiques continuent à être vécues et transmises naturellement, alors on aura réussi quelque chose. » ♦

21

HIRO'A JOURNAL D'INFORMATIONS CULTURELLES